

## Compte-rendu du conseil municipal du 05 Juin 2020

Présents : Jean-Paul BUELLET, Sylvaine MARTIN, Hervé COLAS, Jean-Luc FROMONT, Martial LOISY, Joëlle TABOULOT, Nicolas RAYBAUD, Aurélie BETTEMBOURG, Anne-Lise PUGLIESE, Régine BUET, Cyrille DUPUIT, Benjamin ANDRE, Sylvie TRIPLET, Catherine PITRE, Christophe CHARTIER.

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

En préambule, M. le Maire soumet au vote la tenue à huis clos du conseil municipal en cette période de déconfinement progressif. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il nomme ensuite le secrétaire de séance, en souhaitant que ce rôle puisse tourner entre deux personnes au moins. Il indique également son souhait que les comptes rendus soient envoyés en amont du conseil municipal afin que chacun puisse en prendre connaissance et soumettre d'éventuelles modifications à apporter quelques jours avant la tenue de la réunion. Le compte rendu du conseil municipal précédent ne sera pas lu en début de réunion, chacun ayant pu le lire préalablement.

### **1. Constitution des commissions communales**

L'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.

Ces instances sont convoquées par le Maire qui en est président de droit.

Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

M. le Maire souhaite présenter les différentes commissions et les personnes proposées après consultation pour intégrer chacune.

- *Intervention de Aurélie BETTEMBOURG* qui demande la parole et la possibilité de donner lecture d'un message porté par la liste minoritaire. Elle rappelle les résultats des élections du 15 mars, avec 50.52% des suffrages exprimés pour la liste conduite par Jean-Paul BUELLET qui compte 12 élus et 49.48% pour la liste conduite par Nicolas RAYBAUD qui compte 3 élus, l'élection s'étant jouée à 5 voix d'écart.

- *Intervention de Nicolas RAYBAUD* qui poursuit cette prise de parole en constatant qu'il est de l'intérêt de tous de s'unir pour le bien de la commune. Il indique qu'il est nécessaire de fédérer et de travailler en concertation avec les habitants. Il rappelle également que la liste qu'il a constituée lors des élections municipales de mars dernier n'était pas contre le projet éolien mais pour « *protéger ses enfants et ayant peur pour leur avenir* ». Ayant rencontré Jean-Paul BUELLET préalablement, il propose que la liste minoritaire puisse bénéficier de la responsabilité de deux commissions.

Jean-Paul BUELLET rappelle à Nicolas RAYBAUD qu'il aurait été opportun qu'il le rencontre avant le premier conseil municipal pour s'associer sur plusieurs domaines en vue de la bonne marche du travail du conseil municipal. Jean-Paul BUELLET réfute l'accord de principe trouvé et mentionné dans le discours de Nicolas RAYBAUD. En revanche, Jean Paul BUELLET répète vouloir partager le souhait de travailler en bonne intelligence au service de la commune. En outre, Jean-Paul BUELLET indique avoir entendu la demande en faisant un pas dans cette direction, et dans la limite des possibilités, certaines délégations ayant déjà été octroyées aux adjoints ou au conseiller délégué.

La constitution des commissions communales est proposée comme suit :

- Commission des affaires scolaires :  
Responsable : Nicolas RAYBAUD

Membres : Hervé COLAS, Anne-Lise PUGLIESE, Cyrille DUPUIT, Joëlle TABOULOT, Sylvie TRIPLET, Aurélie BETTEMBOURG

- *Intervention de Nicolas RAYBAUD et Aurélie BETTEMBOURG* : Nicolas RAYBAUD indique qu'il aurait préféré être membre du SIVOS mais accepte tout de même de relever le défi d'œuvrer au sein de la commission des affaires scolaires. Il précise par ailleurs, qu'il accepte le challenge car on apprend à tout moment ! Aurélie BETTEMBOURG, après avoir indiqué que ses enfants ne seraient plus scolarisés sur le RPI à la rentrée prochaine, et que, de ce fait, elle ne serait pas utile à la commission, accepte tout de même d'en faire partie.

- *Intervention de Sylvaine MARTIN* qui rappelle que les commissions ne peuvent pas être systématiquement composées d'experts dans le domaine d'intervention de la commission, elle cite pour exemple la commission voirie où aucun conseiller n'est un professionnel du secteur. Sylvaine Martin rajoute qu'une commission composée de membres non experts permet de prendre de la hauteur dans l'analyse des sujets traités tout en étant force de proposition d'idées nouvelles. Sylvie TRIPLET mentionne qu'elle n'aura bientôt plus d'enfant scolarisé sur le RPI mais qu'elle travaillera avec plaisir et envie dans cette commission. Anne-Lise PUGLIESE fait remarquer que peu de Conseillers Municipaux ont encore des enfants scolarisés sur le RPI et que, de fait, il serait difficile de créer une commission « affaires scolaires » si cette commission devait être composée de Conseillers Municipaux parents d'élèves sur le RPI.

- Commission finances :

Responsable : Hervé COLAS

Membres : Sylvaine MARTIN, Anne-Lise PUGLIESE, Martial LOISY, Nicolas RAYBAUD

- Commission information :

Responsable : Jean-Luc FROMONT

Membres : Sylvaine MARTIN, Cyrille DUPUIT, Régine BUET, Sylvie TRIPLET, Nicolas RAYBAUD, Aurélie BETTEMBOURG

- *Intervention de Nicolas RAYBAUD* qui demande à être le responsable de cette commission. Il rappelle le rôle d'un leader en indiquant ses compétences professionnelles qu'il pourrait mettre au service de cette commission en donnant le cap à l'équipe. Monsieur le Maire explique que le travail attendu des commissions mais également du conseil municipal doit être le fruit d'un travail d'équipe et non d'un seul « leader ». Il fait donc part à l'assemblée que son souhait profond est celui que tous travaillent ensemble pour ne former qu'une seule équipe.

- Commission voirie-cadre de vie :

Responsable : Martial LOISY

Membres : Benjamin ANDRE, Catherine PITRE, Régine BUET, Christophe CHARTIER

- Commission patrimoine-urbanisme :

Responsable : Sylvaine MARTIN

Membres : Martial LOISY, Benjamin ANDRE, Régine BUET, Joëlle TABOULOT, Christophe CHARTIER

Les représentants de la liste minoritaire n'étant que trois, ils précisent ne pas pouvoir assumer la charge des deux postes dans cette commission comme proposé par le Maire.

Sylvaine MARTIN précise que la liste du patrimoine communal sera envoyée à tous les nouveaux membres du conseil et qu'une réunion avec visite sera organisée dès que les conditions sanitaires le permettront.

- Commission relation aux habitants et aux associations :

Responsable : Joëlle TABOULOT

Membres : Jean-Luc FROMONT, Régine BUET, Catherine PITRE, Hervé COLAS, Aurélie BETTEMBOURG, Nicolas RAYBAUD

- *Intervention de Nicolas RAYBAUD* qui prend la parole pour s'interroger à haute voix sur : est-ce que le conseil municipal est un territoire perdu de notre démocratie ?

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions et précise que la demande de Nicolas RAYBAUD d'attribuer à la liste minoritaire la responsabilité de deux commissions pourrait être revue en cours de mandat.

Jean-Paul BUELLET procède ensuite au vote de ces commissions. La composition des commissions est adoptée avec 13 voix pour et 2 voix contre.

## **2. Commission communale des impôts directs (CCID)**

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID). La CCID est composée, pour les communes de moins de 2000 habitants de 7 membres (le maire ou l'adjoint délégué, président et 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants). La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de conseiller municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par les services fiscaux. Depuis le 01/01/2017, cette commission statue également sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

Non élus du conseil municipal, les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Ils sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation des conseils municipaux. La désignation intervient à partir d'une liste de contribuables, établie en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal devra donc lister les noms de 24 personnes (6 titulaires + 6 suppléants) en double afin que Monsieur le Directeur Départemental des Finances publiques arrête la liste des personnes retenues.

M. le Maire propose l'ajournement de la constitution de la liste de 24 personnes et invite l'ensemble des élus de réfléchir à la proposition de noms en vue du prochain conseil municipal.

- *Intervention de Sylvie TRIplet* qui demande quand et où se tiennent les réunions de ce type. Monsieur Le Maire répond qu'en principe il y a une seule réunion dans l'année et qu'elle se tient en Mairie.

## **3. Droit formation des élus**

L'article L2123-12 du CGCT prévoit que les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Ainsi, dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal. La formation des élus a été mise en place afin de permettre aux élus locaux exercer au mieux les compétences qui leur sont dévolues, ils ont le droit de bénéficier d'une formation individuelle adaptée à leurs fonctions. Afin de garantir la qualité et le pluralisme des organismes de formation concernés, le législateur a tenu à ce que ceux-ci obtiennent un agrément préalable à leurs interventions auprès des titulaires de mandats locaux. Cet agrément est délivré par le ministre de l'intérieur, après avis du conseil national de la formation des élus locaux (CNFEL).

M. le Maire constate qu'il est bon que chacun soit informé de son droit à formation en tant qu' élu.

## **4. Élection des Délégués au syndicat mixte Veyle Vivante (SMVV)**

Le bassin de la Veyle fait partie du bassin Rhône Méditerranée. Il se situe à cheval sur la Dombes et la Bresse. Le comité syndical est composé de 49 délégués issus des conseils municipaux ou communautaires des collectivités adhérentes. Il se réunit 3 à 5 fois par an, en fonction de l'actualité du syndicat. Il est renouvelé à la suite des élections municipales.

Chaque commune adhérente désigne 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant (chargé de remplacer le titulaire en cas d'absence) et la communauté de communes du Canton de Chalamont désigne 8 titulaires et 4 suppléants issus de son conseil communautaire.

Toutes les grandes décisions et orientations du syndicat sont votées en comité syndical : budget, lancement des projets les plus importants, etc.

La désignation de Martial LOISY comme titulaire et Christophe CHARTIER en suppléant est adoptée à l'unanimité.

#### **5. Élection des Délégués au syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc (SVRVJ)**

Le syndicat intercommunal Veyle-Reyssouze-Vieux-Jonc est géré par un Comité Syndical. Il est composé de 44 membres soit 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune adhérente.

Le Syndicat réalise chaque année d'importants travaux d'amélioration du réseau et des installations (stations de pompage et réservoirs).

La désignation de Martial LOISY et Jean-Paul BUELLET comme titulaires ainsi que Benjamin ANDRE et Christophe CHARTIER en suppléants est adoptée à l'unanimité.

#### **6. Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public administratif communal. Les CCAS fournissent aux familles des informations pour les orienter de la meilleure manière possible sur les diverses aides et subventions existantes. Les CCAS aident et soutiennent les plus défavorisés.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables. Le CCAS est rattaché à la commune mais il garde une autonomie de gestion. Il détient un budget propre indépendant du budget communal.

Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal, dans la limite maximale de 8 membres élus et 8 membres nommés, soit 16 membres, en plus du Président.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité :

- le nombre de membres à 6 membres élus et 6 membres nommés
- la composition du conseil d'administration en plus du maire :
  - o élus : Joëlle TABOULOT, Sylvie TRIPLET, Cyrille DUPUIT, Régine BUET, Catherine PITRE, Aurélie BETTEMBOURG
  - o non élus : Karine COLIGNON, Sandrine DESMARIS, Jacques LAMBERT, Martine MATHY, Robert VELON, + une personne à désigner par la liste minoritaire

- *Intervention de Nicolas RAYBAUD* qui propose deux personnes non élues : Madame Marie-Claude FELIX et Monsieur Yves ARBEZ. Cependant, une seule place reste à pourvoir, aussi Nicolas RAYBAUD fera passer dans la semaine qui suit sa proposition de nom.

#### **7. Désignation jurés d'assises**

La liste annuelle des jurés du Département de l'Ain comprend pour l'année 2021, à raison d'un juré pour 1 300 habitants, 503 noms. La répartition de ces jurés entre communes s'effectue par tirage au sort à partir des listes électorales. L'arrêté préfectoral du 25/03/2020 prévoit de tirer au sort un nombre de nom triple de celui fixé pour chaque commune.

Les listes de noms fournies par les communes permettront à une commission spéciale instituée au siège de la Cour d'Assises, après exclusion des personnes ne remplissant pas les conditions d'aptitudes requises, de constituer la liste annuelle définitive après un nouveau tirage au sort.

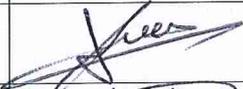
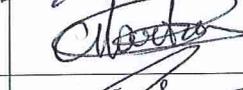
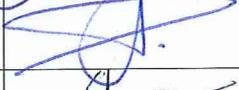
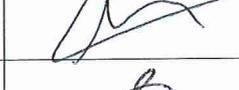
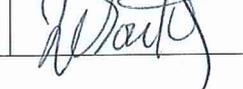
Il est procédé au tirage au sort de 3 noms pour la commune de Confrançon qui compte 1 365 habitants.

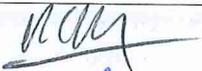
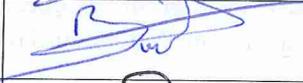
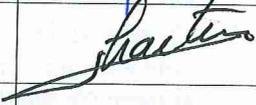
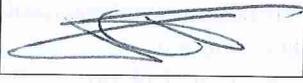
#### **8. Questions et communications diverses**

- Le sénateur Patrick CHAIZE demande aux élus de bien vouloir transmettre leurs coordonnées pour correspondance.

- Un recensement de la population aura lieu du 21/01/2021 au 20/02/2021. Roseline MAGNIN, secrétaire est proposée comme coordinateur de la campagne. Un arrêté municipal sera pris en ce sens. Dans un second temps des agents recenseurs seront désignés.
- Chaque élu est appelé à remplir un formulaire lié au Règlement Général de Protection des Données (RGPD).
- Un cambriolage a eu lieu au local technique dans la nuit du 2 au 3 juin. Le préjudice en matériel volé est important. Les démarches ont déjà été entreprises auprès de la gendarmerie et des assurances. Martial LOISY indique qu'un devis pour une débroussailleuse a déjà été demandé afin d'assurer la continuité de l'entretien de la commune.
- Jean-Paul BUELLET propose la réalisation de cartes d'identité d'élus pour les membres du conseil municipal, pour un coût unitaire de 9,20€. Le conseil donne son accord.
- Jean-Paul BUELLET informe le conseil de contacts et engagements pris dans le cadre de l'opération « Mon village bouge » visant à promouvoir les déplacements doux sur le territoire. Il s'agira de désigner un élu et un habitant référents ainsi que quelques habitants motivés afin de constituer un groupe de travail sur la commune. Diverses actions notamment de communication seront à envisager, en lien avec les autres communes engagées dans la démarche.
- L'ensemble des commissions communales seront convoquées le jeudi 11 juin à 20h30 car elles ont obligation d'être réunies sous 8 jours après constitution.
- Christophe CHARTIER demande la démarche à suivre pour proposer des sujets à l'ordre du jour du conseil municipal. Jean-Paul BUELLET encourage à faire remonter les propositions au secrétariat de mairie au moins 10 jours avant le conseil suivant, sachant que c'est le Maire qui doit fixer l'ordre du jour.
- Christophe CHARTIER sollicite un changement de place dans la salle pour le prochain conseil municipal.
- Joëlle TABOULOT demande si une solution est envisagée pour le fleurissement devant la mairie. M. le Maire indique qu'il souhaite attendre l'installation de la commission voirie-cadre de vie avant d'engager des discussions avec le comité de fleurissement. Christophe CHARTIER estime qu'il est en effet nécessaire de rencontrer le comité de fleurissement car il s'essouffle : il ne reste que 3 membres et le recrutement de nouveaux bénévoles est difficile. Hervé COLAS dit que le massif de l'église est très bien et qu'il fait l'objet de nombreux retours positifs. Il indique également la nécessité de réfléchir à un fleurissement raisonné moins consommateur d'eau et d'entretien.
- Hervé COLAS communique la date de l'installation du SIVOS le 24/06 à 20h30 à Curtafond.
- En cette période de déconfinement progressif, Sylvie TRIPLET et Joëlle TABOULOT proposent de repousser le repas du CCAS prévu initialement en septembre.
- Le prochain conseil municipal se tiendra le 19/06 à 20h30 à la Salle des Fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
Jean Paul BUELLET		Sylvie TRIPLET	
Sylvaine MARTIN		Cyrille DUPUIT	
Martial LOISY		Anne-Lise PUGLIESE	
Joëlle TABOULOT		Benjamin ANDRE	

Hervé COLAS		Nicolas RAYBAUD	
Régine BUET		Aurélié BETTEMBOURG	
Catherine PITRE		Christophe CHARTIER	
Jean-Luc FROMONT			

Déclaration de Mr Nicolas Raybaud et Mme Aurélie Bettembourg  
lors du Conseil Municipal du 5/6/2020

"Bonjour à tous,  
Petit rappel des résultats du 15 mars 2020 :

Confrançon Notre village & notre avenir = 50,52% (Nombre d'élus sur 15 = 12)

Un souffle nouveau sur Confrançon = 49,48% (Nombre d'élus sur 15 = 3)

Soit 5 voix d'écart

Conséquence, l'équipe majoritaire siège au conseil avec 80% de représentativité.

Suite à ces élections historiquement serrées, vous avez été plusieurs à nous exprimer votre souhait de travailler ensemble ces 6 prochaines années et nous partageons votre point de vue.

Les projets menés sans concertation par l'ancien conseil municipal ont divisé notre village. Les résultats des dernières élections l'ont encore démontré.

Je vous ai écrit que nous pensions qu'il serait intelligent de nous unir pour le bien de notre commune.

C'est dans notre intérêt à tous, membres du conseil municipal et habitants de Confrançon.

Il me paraît évident que notre village a aujourd'hui besoin d'être fédéré.

Votre programme et le nôtre ont des similitudes, notamment concernant la consultation des habitants.

Jean Paul souhaite également mettre en œuvre des idées de notre programme. Le marché de producteurs locaux est un exemple.

Jean Paul nous a transmis votre proposition de constitution des différentes commissions 2020 – 2026 :

Si les commissions sont constituées de la manière que vous proposez :

- L'équipe majoritaire sera responsable de 100% des commissions
- L'équipe majoritaire aura 100% de représentativité au SIVOS, alors que c'est le domaine le plus important pour l'opposition. Rappelons que parmi les 3 conseillers d'opposition il y a 2 parents d'élève depuis plusieurs années.

Nous vous proposons aujourd'hui, de donner la responsabilité de 2 commissions aux membres d'un souffle nouveau sur Confrançon (ce qui représenterait moins de 20% de représentativité au vu de nombre de commissions dans notre commune)

Aucun risque pour vous, puisque la validation des décisions seront soumises au conseil municipal où votre équipe est largement majoritaire

J'ai rencontré Jean Paul Buellet ce mercredi en mairie, il m'a dit être en accord avec cette proposition.